

Bretagne, Côtes-d'Armor
Saint-Brieuc
Pointe de Cesson
105 rue de la Tour

Ensemble fortifié (Po 5), Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA22133670
Date de l'enquête initiale : 2023
Date(s) de rédaction : 2023
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Inventaire des héritages militaires en Bretagne
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : ensemble fortifié, blockhaus, casemate, poste d'observation

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : BR, 1

Historique

Saint-Brieuc et le Domaine de la Tour de Cesson occupés par l'Allemagne nazie

Plusieurs garnisons occupent la ville de Saint-Brieuc. A Ploufragan, l'Allemagne nazie s'intéresse particulièrement à l'Aérodrome des Plaines-Villes inauguré en 1939 : les premiers avions de la *Luftwaffe* (arme de l'Air) de la *Wehrmacht* (armée du III^e Reich) y atterrissent le 18 juin 1940. L'aérodrome devient une base aérienne dite *Flugplatz Saint-Brieuc* : il est agrandi, doté de pistes de service et de dispersion et d'édifices logistiques (hangars, baraquements et bunkers).

Du fait de sa position stratégique, sur un plateau situé à 70 m au-dessus du niveau de la mer, face à la Baie de Saint-Brieuc, la **demeure construite par Alexandre Glais de Bizoin** (1800-1877), propriété de Georgette Combes (1894-1982) qui l'utilise comme lieu de villégiature, est réquisitionnée le 13 octobre 1940 comme "cantonnement". Les "prestations de cantonnement" sont supportées par l'État français. Des indemnités sont vraisemblablement versées à la propriétaire pour cette réquisition.

Dix prisonniers français, sous la responsabilité de gendarmes et nourris par la mairie de Saint-Brieuc sont envoyés pour le "nettoyage" de la demeure. Un vitrier est envoyé pour poser des carreaux. Trois cents mètres de tuyau sont saisis pour pouvoir alimenter en eau courante la demeure. Le commandant du service chargé de l'achat et de la répartition du matériel de cantonnement, trésorerie départementale allemande (*Heeresunterkunftsverwaltung*, HUV) demande, via le préfet des Côtes-du-Nord et le maire de Saint-Brieuc, à ce que la propriétaire entreprenne des travaux de réparation.

En mai 1941 pourtant, l'autorité allemande (*Kreiskommandantur Saint-Brieuc*) demande toujours la remise en état de la demeure, notamment du vestibule, de la cuisine, du dallage de la sortie arrière, de la cage d'escalier, des quatre chambres (deux grandes et deux petites) et d'une salle à manger ; les planchers des chambres sont décrits comme "pourris". Une demande est faite un mois plus tard pour faire raboter le parquet (elle est transmise à l'architecte Hévin).

Meubles, literies et rideaux doivent aussi être commandés pour meubler la maison.

En juin 1942, un courrier précise que le lambris du vestibule est attaqué par des champignons.

La "canalisation électrique" est remise en état à plusieurs reprises ; la couverture de la demeure est réparée en décembre 1942 et en octobre 1943. Les couvertures en poivrière des deux tourelles doivent être détruite, mais "le résultat doit être intéressant au point de vue de la beauté de l'ensemble" [sic].

Le parc est également remis en état. Des contrôles sont demandés - nuit et jour - à la gendarmerie pour éviter l'abattage sauvage des arbres du parc par la population.

Le Mur de l'Atlantique (Atlantikwall)

La directive n° 40, du 23 mars 1942 du commandant suprême de la *Wehrmacht*, définit le cadre, la stratégie générale et les instructions de combat pour la défense des côtes européennes (voir les extraits de la directive n° 40 en annexe). Elle marque le lancement officiel du Mur de l'Atlantique (*Atlantikwall*), fortifications conçues pour empêcher une invasion du continent européen depuis la Grande-Bretagne.

Le Mur de l'Atlantique est réalisé à partir d'août 1942 le long des côtes européennes, de la Norvège aux Pyrénées et dans les îles anglo-normandes (Jersey, Guernesey, Sercq, et Alderney - Aurigny), seuls territoires britanniques sous contrôle de l'Allemagne nazie. À partir de juillet 1943, le Mur du Sud (*Südwall*) est également élevé sur les côtes méditerranéennes.

Les objectifs stratégiques des fortifications de la Pointe de Cesson

Depuis la Pointe de Cesson, des pièces d'artillerie de moyenne portée doivent permettre la défense contre un débarquement ennemi sur la Plage de Saint-Laurent à Plérin (entre 1 et 2,2 Km au Nord-nord-est) et dans l'Anse d'Yffiniac (au maximum à 2,6 Km vers l'Est). Plus largement, cet ensemble fortifié contribue, avec d'autres ensembles fortifiés (comme ceux de la Pointe-à-l'Aigle à l'embouchure du Gouët, de la Pointe de Châtel Renault et de la Pointe du Roselier), à la défense des abords du Port du Légué. En cas de débarquement, l'objectif est de détruire les navires blindés transportant des troupes, des chars et des armes lourdes.

L'unité d'infanterie de la *Heer* (armée de terre) qui a en charge la défense des côtes et l'ensemble fortifié de la Pointe de Cesson doit également pouvoir se défendre contre un "coup de main", c'est à dire une attaque surprise venant des versants Nord et Est de la pointe, et du Sud. C'est le rôle des cinq équipages des bunkers - postes d'observation et de tir, dont trois *Tobruk-Stände*, en charge de la défense rapprochée.

Un nid de résistance (Widerstandsnest)

Dans le cadre du Mur de l'Atlantique, onze bunkers en béton armé sont donc construits sur la Pointe de Cesson, qui devient un "ensemble fortifié" ou "point d'appui". Dans la terminologie de la *Wehrmacht*, les points d'appui sont désignés comme *Widerstandsnester* (pluriel), littéralement "nids de résistance".

Des fortifications de campagne en terre ont vraisemblablement précédé les bunkers en béton.

Deux dates de construction "21.3.1943" et "22.3.1943" ont été relevées sur un emplacement de tir aménagé dans le parapet - orienté vers le Sud - à l'extrémité de la pointe.

La phase d'étude et de programmation

L'implantation et l'ordre de priorité de construction des bunkers étaient déterminés par le Génie de forteresse (*Festung Pionner Stab 9* en Bretagne Nord) en fonction des impératifs stratégiques. Tous les bunkers doivent être enterrés de façon qu'ils ne puissent pas être atteints par des armes à tir tendu : ils sont jugés suffisamment protégés quand leur dalle de couverture ne dépasse que d'un mètre le terrain environnant naturel. De même, leurs entrées doivent toujours se trouver à l'opposé du front dirigé vers l'ennemi. Dès la reconnaissance du terrain, la destination des terres issues du terrassement est également programmée.

Des études sont réalisées par les compagnies géologiques (*Schutzstaffel Wehrgeologen-Kompanie*) à la demande du Génie de forteresse en vue des futures implantations militaires, notamment pour l'approvisionnement en eau (*Wasserversorgung*). La dotation standard d'eau est de 20 litres par jour et par soldat en temps de paix et 10 litres en période de combat pour une durée de 21 jours.

Cette connaissance du terrain de chaque ensemble fortifié est retranscrite dans un rapport au Génie de forteresse contenant : l'ordre de mission et le nombre de soldats affectés à l'ensemble fortifié, une description de la situation, un rapport géologique et hydrologique, la planification de l'alimentation en eau et une carte de situation. Les projets de bunkers - *die Bauwerke* (ouvrages) - sont numérotés suivant leur ordre de construction. Leur emplacement futur sur le terrain est matérialisé par des piquets qui serviront au terrassement. Dans le cas de la Pointe de Cesson, nous ne disposons malheureusement pas de ces documents.

La dispersion des bunkers sur le terrain est la règle mais les servants des pièces d'artillerie sont logés à proximité immédiate dans un bunker - abri dédié (plan-type 502). Doté d'un puits pour périscope, de quatre puits d'antenne et d'un boîtier de connexion téléphonique, le bunker - abri pourrait avoir servi de poste de commandement à cet ensemble fortifié. Les deux gros bunkers - casemates (plans-types 612 et 680), conçu pour abriter chacun un canon, sont prévus avec un mur de flanquement protégeant leur embrasure dans la direction de l'ennemi (ici, vers le large). Ils sont reliés par téléphone avec l'abri et pouvaient également communiquer avec un ou plusieurs observatoires d'artillerie distants.

Par comparaison avec d'autres ensembles fortifiés du même secteur, l'effectif de l'ensemble fortifié de la Pointe de Cesson peut être estimé à 40 soldats (alors même qu'il n'y a qu'un bunker - abri de type 502 pour 20 soldats). Le plan-type 502 se maintient jusqu'en août 1943 au moins alors que le plan-type 622 est censé l'avoir remplacé à partir du 2 novembre 1942.

Un chantier dirigé par l'Organisation Todt

Les bunkers sont construits sous maîtrise d'ouvrage de l'Organisation Todt, organe paramilitaire de la machine de guerre hitlérienne par une/des entreprise(s) allemande(s) du secteur du bâtiment et travaux public en association avec des petites ou moyennes entreprises françaises voire bretonnes. Les travaux sont financés par les indemnités d'occupation versées par la France à l'Allemagne nazie.

Dans le département des Côtes-du-Nord, les travailleurs du Mur de l'Atlantique - volontaires, requis puis raflés - passent de 2 000 à 8 000 de mars 1941 à 1944. Pendant la Guerre, six grandes entreprises du secteur du bâtiment et travaux public, dédiées au Mur de l'Atlantique, sont créées à Saint-Brieuc.

Artisans spécialisés - comme des terrassiers, maçons, cimentiers, menuisiers, charpentiers, électriciens ou des peintres - des ouvriers, des chauffeurs et des manœuvres se croisent sur les chantiers du Mur de l'Atlantique. Des engins de terrassement, des voies de chemin de fer de faible écartement (type Decauville) pour l'acheminement des matériaux et des bétonnières de forte capacité - parfois installées en batterie - sont utilisés. L'électricité était fournie par le réseau et par un/des groupe(s) électrogène(s) selon les besoins.

La construction des bunkers : le cas de la Pointe de Cesson

Dans un premier temps, il s'agit de mettre à l'abri les soldats de la garnison en cas de bombardement ce qui permet de penser que le **bunker - abri de type 502** a été construit en premier. Il s'agit d'une construction permanente (qualifiée de *ständig*) avec une dalle de couverture et des murs périphériques de 2 m d'épaisseur de béton armé. Ce type de bunker résiste à un bombardement et il est étanche en cas d'attaque au gaz. Pour un bunker de type 502 (629 m³ de béton), le temps de réalisation moyen avoisine les 10 semaines. Parallèlement, des fortifications de campagne en béton armé ou non armé (*feldmäBig*, voire qualifié de *verstärkt feldmäBig*, de campagne, renforcé) ont été construites pour assurer la défense du point d'appui.

Le recours à des plans-types pour la construction permet de prévoir, quantifier, approvisionner et chiffrer le chantier dans les moindres détails. Pour les trois constructions bétonnées permanentes (plans-types 502, 612 et 680), le terrassement cumulé peut ainsi être estimé à 1 780 m³, le volume de béton à 1 454 m³ (composé de ciment, sable, gravier et eau), le poids en fer à béton à 67 t et le poids en fer profilé utilisé pour les plafonds à près de 20 t.

Mais avant de couler le béton dans le coffrage, il faut d'abord mettre en place le ferrailage croisé et le plafond en acier (poutres en I et plaques), installer le matériel de second œuvre standardisés : des huisseries pour les portes blindées aux bouches de soufflage, en passant par les tuyaux de poêle et de ventilation, les fixations des ventilateurs ou des boîtiers de connexion téléphonique jusqu'aux tirs fils dans les gaines !

La coulée du béton se fait par le haut via des mélangeuses/bétonneuses en une seule opération, de jour comme de nuit jusqu'à achèvement du chantier.

Il reste ensuite à installer les réseaux (électricité pour l'éclairage et la mise en œuvre des dispositifs d'aération voire l'eau courante) et les équipements standardisés : ventilateurs, poêles (au nombre de deux dans le bunker 502).

Dernière phase enfin, le camouflage des bunkers : toutes les levées de terre et les remblais sont lissés pour éviter d'être visibles du ciel. Peinture et filets de camouflage achèvent de masquer les entrées et embrasures des bunkers.

Les constructions de campagne de la Pointe de Cesson représentent quant à elles environ 250 m³ de béton cumulé. La réalisation d'un seul poste d'observation et de tir dit *Ringstand* nécessite en moyenne 8 jours.

Août 1944 : la Libération

Selon le Rapport Pinczon du Sel, réalisé immédiatement après-guerre par la Marine nationale, la garnison de la Pointe de Cesson était armée de fusils, mitrailleuses (dont deux contre avion), mortiers et de trois canons (10,5 cm, 7,5 ou 7,62 cm et 5 cm). La demeure du domaine, désignée comme le "château", est endommagée.

Les trois bunkers permanents - un abri et deux casemates abritant des canons - présentent des traces d'explosion interne plus ou moins fortes. Des munitions ont été rassemblées dans le sas de l'abri et ont été mises à feu entraînant une très violente explosion (**bunker - abri de type 502**). Les canons des casemates (disparus) semblent avoir été sabordés par explosion.

A ce stade (août 2023), nous ne disposons d'aucune autre information précise sur l'évacuation, la libération ou les combats (s'il y en a eu) de la Pointe de Cesson.

Alors que les Alliés attaquent la ville de Saint-Malo, les troupes nazies présentes à Saint-Brieuc font sauter les écluses du Port du Légué et le lycée Anatole-Le Braz le 5 août 1944 avant de se replier vers Brest. Les troupes américaines rentrent dans la ville de Saint-Brieuc le 6 août 1944. La veille, l'état-major des F.F.I. (Forces Françaises de l'Intérieur) a mis en place les autorités pour la Libération dont le nouveau maire Charles Royer.

Période(s) principale(s) : 2e quart 20e siècle

Dates : 1943 (daté par travaux historiques), 1944 (daté par travaux historiques), 1943 (porte la date)

Auteur(s) de l'œuvre : Organisation Todt (maître d'œuvre, attribution par travaux historiques)

Description

Onze bunkers en béton armé, dispersés sur la Pointe de Cesson (et des tranchées aujourd'hui remblayées), composent cet ensemble fortifié du groupe défensif côtier de Pontrieux. Le plateau sommital de la pointe est délimité par un mur de clôture ancien faisant mur de soutènement. Au Nord (vers le Gouët) et à l'Est (vers la baie de Saint-Brieuc), la pointe est naturellement défendue par des versants abrupts. Il est vraisemblable que les approches Ouest et Sud aient été défendues par des réseaux de barbelés et des mines.

Le parapet en maçonnerie de moellon du mur de clôture a été abaissé et bétonné à deux endroits à l'Est et au Sud-est, afin de le transformer en emplacement de tir (pour une mitrailleuse ?). A l'extrémité orientale de la pointe, près du **bunker - casemate Sud**, le parapet (en partie basculé) porte les dates de construction "21.3.1943", "22.3.1943" et peut-être, les initiales entrelacées "GR" pour *Grenadier-Regiment* (régiment de grenadier) tracés dans le béton frais.

Sur la **tour médiévale**, au Nord-est à côté de l'emplacement du pont-levis, des échelons et un ancien passage de corde sont visibles. C'est également le cas sur le tronc du pin de Monteray situé à l'extrémité orientale de la pointe qui a servi, selon des sources orales, d'observatoire (des vestiges d'échelons sont également visibles).

La force de construction ou résistance structurelle (*Baustärke*) des bunkers permet de les classer en trois grandes catégories :

- **construction permanente** (*Ständig Ausbau*, abrégé en St) :

On trouve à l'extrémité de la pointe un **bunker - abri de type 502 pour 20 soldats** et deux bunkers - casemates (l'un de **type 612**, le second de **type 680**) conçus pour abriter chacun une pièce d'artillerie et ses munitions. Murs et dalles de couvertures en béton armé mesurent 2 m d'épaisseur (*Baustärke B*).

- **construction de campagne renforcée** (*Verstärkt feldmässiger Ausbau*, abrégé en VF) :

Le **bunker - casemate situé au Sud-est**, abritant à l'origine une pièce d'artillerie de 5 cm, est à classer dans cette catégorie avec son mur frontal d'un mètre d'épaisseur et sa dalle de couverture de 40 cm.

S'ils ne sont pas renforcés par un mètre de béton armé, les trois postes d'observation et de tir de type 58c (sans préfixe VF) dits *Ringstände* ou *Tobruk-Stände* (**Nord, Est, Sud**) sont également classés dans cette catégorie. Murs et dalles de couvertures en béton armé mesurent 40 cm d'épaisseur.

- **construction de campagne** (*Feldmässiger Ausbau*, abrégé en FA ou Fm) :

Avec des murs périphériques et une dalle de couverture mesurant 30 cm d'épaisseur, le **bunker - poste d'observation et de tir situé à l'extrémité de la pointe**, la **casemate de flanquement située sur le versant Nord vers le Gouët** et les deux niches à munitions (**Est et Sud**) sont à classer dans cette catégorie.

Un poste de transmission de signaux lumineux modulables (*Lichtsprechgerät*) est signalé sur la pointe (source : *Atlantikwall Superforum*). De jour, il pouvait fonctionner jusqu'à 4 km de distance et la nuit, avec un filtre infrarouge, jusqu'à 3 km. Ce système pouvait être abrité dans un *Tobruk* ou dans un bunker dédié comme le poste d'observation situé à l'extrémité de la pointe.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-œuvre, mise en œuvre et revêtement : béton, béton armé

Matériau(x) de couverture : béton en couverture

Énergies : énergie électrique : produite à distance ; énergie électrique : produite sur place

Typologies et état de conservation

État de conservation : bon état, inégal suivant les parties, envahi par la végétation

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : site archéologique, vestiges de guerre, à signaler

Éléments remarquables : ensemble fortifié, blockhaus, casemate, poste d'observation

Sites de protection : abords d'un monument historique, site patrimonial remarquable

Statut de la propriété : propriété de la commune (domaine appartenant à la Ville de Saint-Brieuc.)

Les bunkers, des héritages culturels en cours de patrimonialisation

La Pointe de Cesson à Saint-Brieuc constitue l'un des nombreux ensembles fortifiés du Mur de l'Atlantique (*Atlantikwall*) en Bretagne. Il est numéroté "Po 5", en référence à la commune de Pontrieux, retenue comme nom pour l'un des groupes défensifs côtiers (*Küstenverteidigungsgruppe*). Onze bunkers, dont trois constructions permanentes (c'est-à-dire, des bunkers réalisés avec 2 m et plus d'épaisseur de béton armé), composent cet ensemble fortifié. Une telle concentration d'ouvrage est toujours difficile à imaginer quatre-vingt ans après (pour le détail, voir en annexe l'état des constructions du Mur de l'Atlantique au 1er juillet 1943).

"Bunker Archéologie", l'expression inventée par Paul Virilio (1932-2018, voir bibliographie) lors de son étude sur les espaces militarisés et reprise par les "bunkerologues" (néologisme) prend ici tout son sens puisque ces bunkers construits

par l'Allemagne nazie durant la Seconde Guerre mondiale n'étaient pas vraiment connus (à part des spécialistes du Mur de l'Atlantique), ni reconnus, avant l'acquisition du Domaine de la Tour de Cesson par la Ville de Saint-Brieuc en 2020. Rapidement pillés après-guerre, puis oubliés, envahis par la végétation, partiellement murés, régulièrement squattés voire tagués, ces édifices imposés par "l'Occupant" ne sont d'ailleurs pas cadastrés. Sans existence du point de vue fiscal, ils appartiennent au seul propriétaire - désormais public - de la parcelle. Faute de sources documentaires sur leur localisation précise et surtout, en l'absence d'un référentiel planimétrique, leurs (re)découvertes se sont faites au rythme des débroussaillages/nettoyages. Leurs accès sont toujours pollués par les parpaings qui ont longtemps servi à les rendre inaccessibles et par des déchets.

Très vite cependant, la Ville de Saint-Brieuc a souhaité favoriser le processus de découverte et de reconquête du site. Durant des visites guidées, les visiteurs peuvent ainsi s'approcher de la **demeure construite par Alexandre Glais de Bizoin** (ravagée par un incendie en 2018 et aujourd'hui close de barrière), de la tour médiévale, mais aussi, voir des bunkers et - moment fort - découvrir le panorama sur la Baie de Saint-Brieuc depuis la dalle de couverture de l'un d'entre eux.

Désormais recensés, photographiés et étudiés, ces héritages militaires rentrent dans le processus de patrimonialisation avec la **Tour de Cesson** (protégée au titre des Monuments historiques depuis 1926) et les autres éléments qui composent le **Domaine de la Tour de Cesson**. Trois des onze bunkers sont des constructions permanentes (*ständig*) sur plans-types 502, 612 et 680, les autres sont des constructions de campagne (*feldmäßig*, voire qualifié de *verstärkt feldmäßig*, de campagne, renforcé) avec pour certains, des plans particuliers.

La valorisation de ces éléments patrimoniaux et leur ouverture au public passe par un équilibre à trouver entre préservation des espaces naturels, préservation et cristallisation des éléments bâtis (et non bâtis, comme les tranchées d'accès aux bunkers) et nécessaire sécurisation. Les bunkers servent en effet de support à la flore et peuvent également abriter une faune particulière comme des chauves-souris.

Références documentaires

Documents d'archive

- **Occupation allemande. Château de la Tour de Cesson. Demande de travaux, 1940-1943.**
Occupation allemande. Château de la Tour de Cesson. Demande de travaux, 1940-1943.
Bibliothèque municipale de Saint-Brieuc : 4H74
- **Occupation allemande. Propriété Combes. 1942-1944.**
Occupation allemande. Propriété Combes. 1942-1944.
Archives municipales de Saint-Brieuc : 4H30
- **Rapport Pinczon du Sel sur les installations du Mur de l'Atlantique (1946-1949). "Le Mur de l'Atlantique. Livre IV : du Mont Saint-Michel à la Laïta" (collection : Service Historique de la Défense de Brest)**
Rapport Pinczon du Sel sur les installations du Mur de l'Atlantique (1946-1949). "Le Mur de l'Atlantique. Livre IV : du Mont Saint-Michel à la Laïta" (collection : Service Historique de la Défense de Brest).
Service Historique de la Défense de Brest
- **Site de la Tour de Cesson.**
Site de la Tour de Cesson. **Projet d'acquisition par le département des Côtes-du-Nord**, réactions des propriétaires, 1985.
Bibliothèque municipale de Saint-Brieuc : AMSB_122W43

Bibliographie

- **Bunker Archéologie**
VIRILIO, Paul. **Bunker Archéologie**. Paris, Les Éditions, du Demi-Cercle, rééd. 1994, 214 p.
- **"Mur de l'Atlantique"**
BOUGEARD, Christian. **"Mur de l'Atlantique"**. In *Dictionnaire historique de la Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2008, p. 521-522.
- **"Les chantiers allemands du Mur de l'Atlantique"**

BOUGEARD, Christian. "**Les chantiers allemands du Mur de l'Atlantique**". In Bernard GARNIER et Jean QUELLIEN (dir.), *La main-d'oeuvre française exploitée par le IIIe Reich*, Caen, Centre de recherche d'histoire quantitative, 2003, p. 185-204.

- **Atlantikwall-Typenheft. Atlantic Wall typology. Typologie du Mur de l'Atlantique [2008]**
ROLF, Rudi. **Atlantikwall-Typenheft. Atlantic Wall typology. Typologie du Mur de l'Atlantique**. Middelburg, PRAK publishing, 2008, 432 p.
- **Constructions normalisées. 600-699. 700-704. Regelbauten [2008]**
FLEURIDAS, Patrick. HERBOTS, Karel. PEETERS, Dirk. **Constructions normalisées. 600-699. 700-704. Regelbauten**. S. l., 2008, 183 p., 2-914827-27-X.
- **Le mur de l'Atlantique. Monument de la Collaboration [2010]**
PRIEUR, Jérôme. **Le mur de l'Atlantique. Monument de la Collaboration**. Paris : éditions Denoël, 2010, 224 p.
- **Le mur de l'Atlantique. Monument de la Collaboration (nouvelle édition)**
PRIEUR, Jérôme. **Le mur de l'Atlantique. Monument de la Collaboration**. Paris : éditions Denoël, 2017 (nouvelle édition), 214 p.
- **Indice de qualité écologique. Évaluation de la biodiversité du site du domaine de la Tour de Cesson**
ASSOCIATION VIVARMOR NATURE. RAULT, Pierre-Alexis. **Indice de qualité écologique. Évaluation de la biodiversité du site du domaine de la Tour de Cesson**. Etude réalisée pour la Ville de Saint-Brieuc, février 2022, 60 p. et annexes.
- **"La Tour de Cesson et son domaine (Saint-Brieuc, Côtes d'Armor). Redécouverte d'un patrimoine et explorations paysagères"**
MESLÉ-CAROLE, Anthony. **"La Tour de Cesson et son domaine (Saint-Brieuc, Côtes d'Armor). Redécouverte d'un patrimoine et explorations paysagères"**. École nationale supérieure d'architecture de Versailles et CY Cergy-Paris Université, Master 2 Jardins historiques sous la direction de Stéphanie de Courtois, historienne de l'art et Denis Mirallié, paysagiste, patrimoine et paysage, 2022, 184 p. et 95 p. (annexe).
Archives municipales de Saint-Brieuc
- **Saint-Brieuc. Le mystérieux domaine de la tour de Cesson**
LAMOUR, Alain. LAMOUR, Claudine. **Saint-Brieuc. Le mystérieux domaine de la tour de Cesson**. Plérin : Imprimerie Roudenn Grafik, autoédition, 2023, 170 p.
Archives municipales de Saint-Brieuc : 279837

Périodiques

- **"Bunker archéologie"**
VIRILIO, Paul. **"Bunker archéologie"**. Paris, Imprimerie Dermont, *Architecture Principe*, n° 7, mars 1967.
- **"Les entreprises industrielles des Côtes-du-Nord pendant la guerre 1939-1945"**
BOUGEARD, Christian. **"Les entreprises industrielles des Côtes-du-Nord pendant la guerre 1939-1945"**. *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1988, p. 295-311.
- **"Une ferme du Trégor dans le mur de l'Atlantique" [2014]**
BOHEE, Alain. **"Une ferme du Trégor dans le mur de l'Atlantique"**. Bulletin de l'Association pour la Recherche et la Sauvegarde des Sites Archéologiques du Trégor, 2014, p. 290-295.

Documents audio

- **Témoignage de Madeleine Colin**

Témoignage de Madeleine Colin recueilli par Yolaine Coutentin, conservatrice des Archives municipales de Saint-Brieuc, 2021.
Archives municipales de Saint-Brieuc

Liens web

- Article "Tour de Cesson" sur Wikipédia. L'encyclopédie libre : https://fr.wikipedia.org/wiki/Tour_de_Cesson
- RELIKTE. Remains of european fortifications 1935-1945. Atlantikwall (cartographie) : <https://www.relikte.info/aw-F-AOK7-A2.html#7A2>
- "La collaboration en Bretagne", article de Christian Bougeard sur Bécédia pour l'association Bretagne Culture Diversité, juin 2017 : <https://bcd.bzh/becedia/fr/la-collaboration-en-bretagne>

Annexe 1

23 mars 1942 : les instructions générales de combat pour la défense côtière

La directive n° 40 du 23 mars 1942 du commandant suprême de la *Wehrmacht* définit le cadre, la stratégie générale et les instructions de combat pour la défense des côtes européennes : elle marque le lancement officiel du Mur de l'Atlantique (*Atlantikwall*) pour empêcher une invasion du continent européen depuis la Grande-Bretagne. Le Mur de l'Atlantique est réalisé le long des côtes européennes, de la Norvège aux Pyrénées et dans les îles anglo-normandes. À partir de juillet 1943, le Mur du Sud (*Südwall*) est également élevé sur les côtes méditerranéennes.

"1. La défense des côtes est une mission de l'armée qui exige une collaboration particulièrement étroite et sans faille des diverses armes. [Heer, armée de terre ; Kriegsmarine, marine de guerre et Luftwaffe, arme de l'air]" [...]

"2. Reconnaître à temps les préparatifs, le dispositif et la concentration de l'ennemi pour une opération de débarquement doit être la préoccupation principale [...]. Toutes les troupes qui peuvent être exposés à de telles actions doivent être constamment en état d'alerte et prêtes à passer à la contre-attaque. " [...]

"3. Le chef responsable doit engager à cet effet toutes les forces de combat et tous les moyens des différentes armes [...] pour anéantir les moyens de transport de l'ennemi et ses troupes de débarquement, de telle sorte que l'attaque s'effondre si possible avant ou, au plus tard, immédiatement après que l'ennemi aura touché la côte. L'ennemi débarqué doit être anéanti par une contre-attaque immédiate ou rejeté à la mer " [...].

"4. L'articulation des forces et l'organisation de la fortification doivent être établies de telle sorte que le centre de gravité de la défense soit appliqué sur les secteurs susceptibles de constituer les points de débarquement principaux de l'ennemi (territoire fortifié).

Les autres secteurs côtiers, dans la mesure où ils sont menacés par des coups de main [attaques surprises], même exécutés par de petites unités, doivent - si possible en s'appuyant sur les batteries côtières – être assurés par des points d'appui. Dans les secteurs de sécurité des points d'appui, doivent être incluses toutes les installations importantes sur le plan militaire et sur celui de l'économie de guerre. [...]"

"6. Les secteurs fortifiés et les points d'appui doivent, par la répartition des forces, la construction des fortifications (défense circulaire) et leurs approvisionnements, être capables de tenir pendant une longue période, même en présence d'un ennemi supérieur en nombre. Les secteurs fortifiés et les points d'appui doivent être défendus jusqu'à la dernière extrémité. Ils ne doivent jamais se voir contraints à la capitulation par manque de munitions, de ravitaillement ou d'eau.
"

Annexe 2

Études réalisées par les compagnies géologiques à la demande du Génie de forteresse pour l'approvisionnement en eau des ensembles fortifiés dans le groupe défensif côtier (Küstenverteidigungsgruppe) de Pontrioux : datation des travaux de fortification, effectif et types des bunkers

L'étude d'évaluation de approvisionnement en eau des bunkers de la Pointe de Guilben (Po 25) à Paimpol date du 17 avril 1943, celle de la base aérienne de Saint-Brieuc date du 24 juillet 1943 ; celle de l'ensemble fortifié de la Pointe du Roselier à Plérin (Po 8) est datée du 20 août 1943 ; celle de l'ensemble fortifié du Sillon de Talbert est datée du 21 août 1943. A chaque fois, les études sont approuvées une dizaine de jour plus tard.

Ces études donnent l'effectif des ensembles fortifiés à cette date :

Pointe du Roselier à Plérin (Po 8) : 40 soldats ;

Binic (Po 11) : 45 soldats ;

Saint-Quay-Portrieux (Po 14) : 50 soldats ;
Saint-Quay-Portrieux (Po 15) : 50 soldats ;
Saint-Quay-Portrieux (Po 16) : 30 soldats ;
Le Palus (Po 18) : 30 soldats ;
Pointe de la Tour (Po 22) : 15 soldats ;
Bréhec (Po 23) : 50 soldats ;
Pointe de Plouézec - Bilfot (Po 24) : 35 soldats ;
Ponte de Guilben à Paimpol (Po 25) : 120 soldats (il s'agit d'un *Stützpunkt*, point d'appui lourd et non d'un *Widerstandsnest*, nid de résistance) ;
Pointe de l'Arcouest Sud (Po 31) : 25 soldats ;
Loguivy Est, Pointe du Ouern (Po 35) : 10 soldats.
Sillon de Talbert Est, Lanéros (Po 47) : 4 soldats (cet ensemble fortifié est abandonné au profit de Po 48).
Sillon de Talbert Ouest, Créac'h Maout (Po 48) : 70 soldats (il s'agit d'un *Stützpunkt*, point d'appui lourd et non d'un *Widerstandsnest*, nid de résistance)
Kerbors Nord (Po 50) : 15 soldats ;
La Roche Jaune (Po 54) : 55 soldats.
Port Blanc (Po 57, anciennement Mo 1a) : 30 soldats ;
Trestel (Po 58, anciennement Mo 2) : 20 soldats ;
Trestel (Po 59, anciennement Mo 2a) : 25 soldats ;
Trélévern (Po 60, anciennement Mo 3) : 30 soldats.

Plans-types employés

Dans le cas de l'ensemble fortifié de la Pointe de Guilben (Po 25) à Paimpol, l'effectif de 120 soldats correspond au neuf bunkers à construire (plans-types 626, 622, 501 et 621) d'après l'étude d'évaluation de l'approvisionnement en eau d'avril 1943. Il y a à la fois des types de la série 500 et de la série 600 : deux bunkers de type 501 (plan datant de 1939), trois bunkers de type 621 (plan théoriquement mis en place au 2 novembre 1942) et trois bunkers de type 622 (plan également théoriquement mis en place au 2 novembre 1942, qui est une évolution du modèle 502). Les bunkers finalement construits ne correspondent pas à l'étude préalable d'avril 1943 et d'autres bunkers ont été implantés casemates (plans-types 667, 669 et 680) pour canon et un bunker de type 634 pour cloche blindée.

A la base aérienne de Saint-Brieuc (Po 1), cinq bunkers de type 502 sont programmés d'après l'étude de la fin juillet 1943. Au moins, l'un des bunkers de type 502 a été construit près du Château Bily.

Annexe 3

État des constructions du Mur de l'Atlantique au 1er juillet 1943 à l'échelle du groupe défensif côtier (Küstenverteidigungsgruppe) de Pontrieux (secteur côtier qui s'étend de Languieux à Trélévern)

Selon les états de construction au 1er juillet 1943, 70 constructions permanentes (*ständigen*) en béton armé (deux mètres et plus d'épaisseur), dont 50 bunkers - habitations (*Wohn-Bunker*), c'est-à-dire des abris pour les soldats, sont programmés à l'échelle du groupe défensif côtier (*Küsten-Verteidigungs-Gruppe*) de Pontrieux. Douze constructions sont d'ores et déjà réalisées (17 %) et 35 sont en chantier (50 %).

Les constructions de campagne en béton armé ou non armé (*feldmässigen*, un mètre et moins d'épaisseur) sont beaucoup plus nombreuses : 1 002 sont programmés, 832 d'ores et déjà réalisées (soit 83 %) et 86 en chantier (8 %). Les types de construction les plus représentés sont les emplacements ouverts pour mitrailleuse (*Offene M.G.-Stände*) avec 377 exemplaires programmés ; les magasins à munitions (*Muni-Bunker*) avec 197 exemplaires ; les emplacements pour canons antiaérien (*Flak-Geschützstände*) avec 66 exemplaires ; les installations d'eau (*Wasseranlagen*) avec 53 exemplaires ; les emplacements de mortier (*Granat-Werfer-Stände*) avec 50 exemplaires ; les bunkers - habitations (*Wohn-Bunker*) avec 48 exemplaires et les postes d'observations et de tir (*Tobruk-Stände*) avec 44 exemplaires.

Ces archives permettent de distinguer :

- les constructions liées à la défense terrestre et/ou maritime ;
- les constructions liées à la défense antiaérienne ;
- les constructions liées à la logistique.

Entre août 1942 et juillet 1943, priorité a été donnée à la construction d'abris pour les soldats et d'abris à munitions, ainsi que des cuves destinées à recevoir des canons antiaériens (*Flak-Geschützstände*). Les nombreux emplacements ouverts pour mitrailleuse (*Offene M.G.-Stände*) ont laissé peu de traces sur le terrain contrairement aux postes d'observations et de tir (*Tobruk-Stände*) et aux emplacements de mortier (*Granat-Werfer-Stände*), prenant le plus souvent la forme d'un bunker de type 58c dit *Ringstand* (position circulaire) ou *Tobruk*.

Sur les quarante-six kilomètres de réseau de barbelés programmés, 36 km sont déjà posés.

Aucun mur antichars n'est programmé.

Annexe 4

L'organisation de la défense : un système pyramidal (du global au local avec l'exemple de l'ensemble fortifié de la Pointe de Cesson)

C'est l'armée de terre (*Heer*) de l'armée du III^e Reich (*Wehrmacht*) qui a en charge la défense des côtes. La 7^e Armée (AOK 7, *Armeeoberkommando*), commandée par Friedrich Dollmann dont le poste de commandement est installé au Mans, occupe la Basse-Normandie, la Bretagne et les Pays de la Loire, de l'Orne à l'embouchure de la Loire (en incluant les îles anglo-normandes et la rive gauche de la Loire jusqu'à Préfailles). En Bretagne, la 7^e Armée est composée de deux corps d'armée, le 74^e corps d'armée sous les ordres du général Erich Straube, et le 25^e corps d'armée sous les ordres du général Fahrmbacher (poste de commandement à Pontivy).

Le 74^e corps d'armée (*LXXIV Armeekorps*) occupe le secteur côtier compris entre le Couesnon et la commune de Cléder (à l'Ouest de Saint-Pol-de-Léon). Son poste de commandement est situé à Guingamp. Il est constitué de trois divisions d'infanterie renforcées par des unités d'*Osttruppen* (soldats originaires de l'Est). Ce secteur se compose de deux sections de défense côtière (*Küstenverteidigungsabschnitt* abrégées en KVA A1 et KVA A2). La section de défense côtière KVA A1 s'étend de Granville à Saint-Brieuc et comprend trois groupes défensifs côtiers (*Küstenverteidigungsgruppe*, abrégé KVG) : Granville, Rance et Lamballe.

La 266^e division d'Infanterie (*266 Infanteriedivisionen*) du General Karl Spang, dont le poste de commandement est implanté au [château du Gollet à Plounévez-Moëdec](#), a en charge le littoral compris entre Saint-Brieuc et Cléder, nommée section de défense côtière KVA A2 qui s'étend sur 240 km. Cette division d'infanterie est composée : des 897^e et 899^e Grenadier-Regiment, du 266^e Artillerie Regiment, du 266^e Bataillon de transmission, du 266^e Bataillon du Génie, du 266^e Bataillon de complément et le 629^e Bataillon de l'Est.

L'organisation de la défense ne s'arrête pas là : la section de défense côtière KVA A2 est divisée en deux groupes défensifs côtiers (*Küstenverteidigungsgruppe*, abrégé KVG) à savoir, le KVG Pontrieux et le KVG Morlaix.

Le groupe défensif côtier Pontrieux s'étend de la rivière l'Urne à Langueux au Ruisseau de Dourdu à Trélévern. Il est lui-même divisé en trois sous-groupes défensifs côtiers (*Küstenverteidigungsuntergruppe*, abrégé en KVUG) à savoir Étables, Trieux et Tréguier.

Tous les ensembles fortifiés commencent par "Po" en référence à la commune de Pontrieux.

Le premier ensemble fortifié du groupe défensif côtier de Pontrieux est ainsi la base aérienne dite *Flugplatz Saint-Brieuc* (Po 1), le dernier à l'Ouest, l'ensemble fortifié de Port l'Epine à Trélévern (Po 60, anciennement Mo 3), mais tous les numéros ne sont pas affectés (certains ensembles fortifiés n'ont finalement pas été construits). Des batteries de canon (Pordic, "Po 10" ; Étables, "Po 12"), des postes de commandement ou des édifices logistiques sont également implantés dans les terres ou dans les villes comme Saint-Brieuc ou Guingamp.

L'ensemble fortifié de la Pointe de Cesson est numéroté "Po 5" : il appartient au groupe défensif côtier de Pontrieux, sous-groupe d'Étables.

Annexe 5

Extrait du Rapport Pinczon du Sel. Livre IV. "Le Mur de l'Atlantique de la côte de la Manche et de l'Atlantique du Mont Saint-Michel à la Laïta". 1946-1948.

"Au château de Cesson [sic], les Allemands installent deux pièces de 76 mm russes, flanquant les plages, l'une vers le Nord [bunker - casemate de type 612] et l'autre vers le Sud [bunker - casemate de type 680], une pièce de 50 [mm] barrant l'anse d'Yffiniac [bunker - casemate VF], des positions pour mortiers, deux mitrailleuses C.A. [contre avions] et des bunkers à tobrouck [*Tobruk*]. A la Libération, ils endommagent le château, mais épargnent la vieille tour.

A la Pointe de l'Aigle [de l'autre côté de l'embouchure du Gouët par rapport à la Pointe de Cesson], près du phare, le poste des douanes est renforcé par un détachement armé de deux mitrailleuses lourdes en abris creusés dans la falaise et de deux pièces de 20 [mm] C.A. [contre avions]."

Annexe 6

Extraits de "Bunker Archeologie" par Paul Virilio (1932-2018), réédition de 1994

Préface

(p. 9)

"Pendant ma jeunesse, le littoral européen était interdit au public pour cause de travaux ; on y bâtissait un mur et je ne découvrais l'Océan, dans l'estuaire de la Loire, qu'au cours de l'été 1945.

La découverte de la mer est une expérience précieuse qui mériterait réflexion. En effet, l'apparition de l'horizon marin n'est pas une expérience accessoire, mais un fait de conscience aux conséquences méconnues.

Je n'ai rien oublié des séquences de cette invention au cours d'un été où la paix retrouvée et l'interdiction levée réalisaient pour moi un seul et même événement. Les barrières enlevées, chacun était désormais libre d'aborder au continent liquide ; les occupants s'en étaient retournés dans leur hinterland natal, abandonnant, avec leur chantier, leurs outils et leurs armes. Les villas du front de mer étaient vides, on avait fait sauter tout ce qui obstruait le champ de tir des casemates, les plages étaient minées et les artificiers s'activaient à rendre l'accès à la mer possible, ici et là. Le sentiment le plus clair était encore celui de l'absence : l'immense plage de La Baule était déserte, nous étions moins d'une dizaine sur l'anse de sable blond, les rues étaient dépourvues de tout véhicule ; c'était une frontière qu'une armée venait à peine d'abandonner et la signification de cette immensité marine était inséparable pour moi de cet aspect de champ de bataille déserté."

(p. 15)

"De grandes différences d'aspects subsistent entre l'écran aveugle des murs latéraux, l'étanchéité passive des arrières et l'ouverture offensive de la face avant ; quand au dessus, à l'exception de la cuvette du guetteur, avec le petit escalier qui mène au nid de béton, il n'y a que les tuyaux d'échappement des gaz de la pièce d'artillerie qui émergent de la dalle de béton recouverte de terre. Désaffecté, l'ouvrage s'inverse : sans canon, l'embrasement ressemble à une porte ornée de reliefs, avec ses redans verticaux ; le débordement du "front Todt" en tympan au-dessus de l'ouverture rectangulaire fait pendant au porche d'un édifice cultuel ; par cet accès improvisé on pénètre dans une salle basse, ronde ou hexagonale, bardée de poutrelle d'acier et qui possède, en son centre, un socle assez semblable à une table de sacrifice. Des trappes s'ouvrent dans le sol de ciment, par où l'on peut descendre dans une crypte, la soute à munitions, juste au-dessous de l'embrasement du canon.

En poursuivant la pénétration par le fond, à l'intérieur de l'ouvrage, on retrouve le système de chicanes des défenses de proximité, avec ses meurtrières - l'une dans l'axe de l'entrée, l'autre en flanquement -, petit créneau sans grande visibilité, par où l'on observe les abords immédiats, dans un espace restreint où le plafond vous frôle. La sensation d'écrasement, ressentie dans le circuit à l'extérieur de l'ouvrage, est encore accentuée ici. Les différents volumes sont trop étroits pour une activité normale, pour une réelle mobilité du corps ; tout l'édifice pèse sur les épaules de l'occupant. Comme un habit à peine trop grand vous embarrasse autant qu'il vous couvre, l'enveloppe de béton et d'acier vous gêne aux entournures et tend à vous figer dans une semi-paralysie assez proche de celle de la maladie. Ralenti dans son activité physique mais attentif, anxieux des probabilités catastrophiques de son environnement, l'habitant de ces lieux du péril est opprimé par une singulière pesanteur ; en fait, il possède déjà cette rigidité cadavérique que la protection de l'abri était censé lui éviter".

Extrait de "Bunker Archeologie" par Paul Virilio (1932-2018).

Annexe 7

Le poste d'observation et de tir en béton armé : du Ringstand au Tobruk

Ce "petit" bunker - 11 m³ de béton et 600 kg de ferrailage pour le plan-type 58 mis en place en mai 1943 - est certainement le plus connu du Mur de l'Atlantique en raison du nombre important d'exemplaires construits (plusieurs milliers). Sur le terrain où il est le plus souvent totalement enterré, on le reconnaît à son ouverture circulaire caractéristique (avec ou sans collerette).

C'est un poste d'observation et de tir dit *Ringstand* en allemand, "position circulaire" (dénomination officielle).

Il permettait aux soldats une vision à 360 degrés tout en bénéficiant d'une bonne protection car ils étaient sous le niveau du sol. Il était conçu pour un équipage théorique de deux soldats : le premier - le tireur - à l'arme portative de type mitrailleuse ou fusil, voire mortier léger (*Granatwerfer* 36 de calibre 5 cm), le second - le chargeur - à l'approvisionnement en munition (un troisième soldat pouvait également jouer le rôle de pourvoyeur). Ce type de bunker était utilisé pour l'observation, la défense rapprochée, le flanquement des fossés ou des murs antichars et la protection du périmètre extérieur des ensembles fortifiés. On le retrouve également employé pour la surveillance d'édifices logistiques (transport, ravitaillement ou logement des troupes).

Le plan-type 58 découle du modèle VF8, MG (abréviation de *Maschinengewehr*, mitrailleuse) *Ringstand für 2 Mann oder Beobachtung stand* (ou poste d'observation) mis en place à l'automne 1942 et qui nécessitait 9,5 m³ de béton pour sa réalisation. "VF" est l'abréviation de *verstärkt feldmässiger Ausbau in Beton* qui désigne une construction de campagne renforcée en béton. Paradoxalement, avec 40 cm ou 60 cm d'épaisseur de béton au lieu d'un mètre, ces constructions n'auraient pas dû être considérées comme "renforcées".

Il existe deux versions du plan-type 58, version "c", *80 cm Ringstand - 8-eckig* avec escalier droit et chambre de tir à la partie haute octogonale et version "d", *80 cm Ringstand - rund* avec escalier oblique et chambre de tir à la partie haute circulaire. De nombreuses variantes existent cependant, tant en forme qu'en dimensions (notamment de la chambre d'abri). Certains exemplaires sont équipés d'une arrivée électrique et d'une connexion pour le téléphone.

En théorie, sa chambre d'abri (*Unterschlupfraum*) pouvait contenir 40 000 à 50 000 munitions (7,92 x 57 mm Mauser) ou 720 obus de mortier léger calibre 5 cm (72 caisses). Une mitrailleuse MG 34 Mauser dispose en effet d'une cadence de tir théorique de 800 à 900 coups à la minute tandis que la MG 42 dispose d'une cadence théorique de 1 200 coups à la minute avec approvisionnement par bandes de 50 et 250 coups. La portée maximum utile de ce type de

mitrailleuse disposée sur trépied est comprise entre 1 000 et 1 200 mètres. Dans la chambre d'observation et de tir, deux tablettes permettaient d'accueillir les caisses à munition. Un couvercle en bois étanchéifié pouvait permettre de fermer l'ouverture circulaire.

A partir de 1943, le *Ringstand* est désigné *Tobruk-Stand* en référence aux bunkers italiens (construits avant janvier 1941) observés lors de la *Capture de Tobruk* par les forces de l'Axe en juin 1942. Le terme *Tobruk-Stände* (littéralement, position de Tobruk au pluriel) est mentionné dans les états des constructions du Mur de l'Atlantique au 1er juillet 1943 du territoire de la 7e armée l'armée du IIIe Reich conservés aux archives fédérales allemandes à Coblenze.

Dans le secteur de la 7e Armée (AOK 7), de l'Orne à l'embouchure de la Loire (en incluant la rive gauche jusqu'à Préfaillies) et avec les îles anglo-normandes, 3 814 *Tobruk-Stände* sont construits ou sont en construction au 1er janvier 1944. Dans ce secteur, plus de 7 300 emplacements ouverts pour mitrailleuse (*Offene M.G.-Stände*) ont également été aménagés à cette date.

En plus du plan-type 58, il existe une vingtaine de versions de *Tobruk* (dont certains préfabriqués) : pour mortier ou lance-grenades (*Granatwerfer-Stände*, 1 275 exemplaires), pour lance-flammes (*Flammenwerfer-Stände*, 1 250 exemplaires), pour tourelle de char avec canon et/ou mitrailleuse... Certains *Ringstände* étaient équipés d'un poêle voire d'un lit.

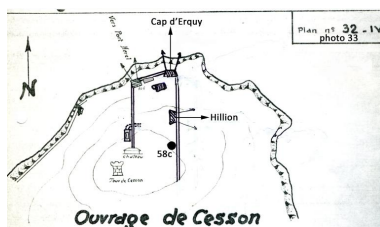
Certains bunkers de la série 600 qui est lancée en février 1942, sont également dotés d'un *Tobruk* intégré, nommés *Offener Beobachter*, poste d'observation. Il est dépourvu de chambre d'abri pour le stockage des munitions.

Illustrations

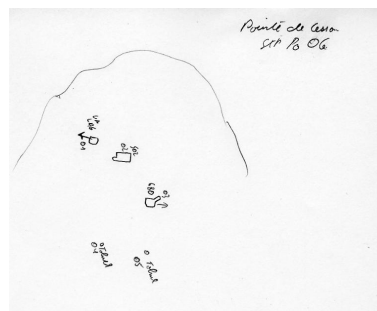


Carte de situation au 17 janvier 1944 des différents secteurs de défense côtiers (Küsten-Verteidigungs-Gruppe, en abrégé KVG) et de leurs sous-groupes (Küsten-Verteidigungs-Unter-Gruppe, en abrégé KVUG) et des garnisons en Bretagne Nord et dans la Manche.

La carte précise la géographie des côtes : plates ou falaises
Phot. Anonyme
IVR53_20082910376NUC



Plan schématique de l'ensemble fortifié de la Pointe de Cesson, extrait du rapport Pinczon du Sel, plan n° 32 IV (collection : Alain Bohée)
Repro. Service Historique de la Défense, Phot. Alain Bohée
IVR53_20232205317NUCA



Plan schématique des bunkers de la Pointe de Cesson, 2006 (dessin : Dirk Peeters)
Phot. Dirk Peeters
IVR53_20232205368NUCA



Exemple de chantier de construction d'un bunker à Brest (1 100 m3). Au centre, les deux bétonnières Regulus Großmischer (type B, 20 m3 ou C, 15 m3 ?) fabriquées par Seelemann & Söhne à Neustadt-Orla sont positionnées pour la coulée du béton
Autr. Auteur inconnu
IVR53_20222905965NUCA



Vue aérienne oblique de l'ensemble fortifié de la Pointe de Cesson, extrait du rapport Pinczon du Sel, photo n° 33, vers 1946-1947 (collection : Alain Bohée)
Repro. Service Historique de la Défense, Phot. Alain Bohée
IVR53_20232205318NUCA



Vue aérienne oblique, 1963. A l'arrière-plan, l'Anse de la Vierge à Plérin
Phot. Heurtier
IVR53_20232205324NUCA



Vue aérienne verticale de la Pointe de Cesson, 1947
Phot. Institut national de l'information géographique et forestière
IVR53_20232205315NUCA



Vue orthophotographique de la Pointe de Cesson, 2022
(SOURCE ET DATE A VERIFIER)
Phot. Ville de Saint-Brieuc
IVR53_20232205320NUCA



Vue générale du portail principal d'entrée du domaine situé à l'Ouest
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200105NUCA



Vue du bunker - abri de type 502 situé à l'extrémité Est de la pointe : entrée Sud (ce type de bunker est dotée de deux entrées). La tranchée d'accès au bunker est remblayée par des déchets. A l'extrémité Nord se trouve, un poste d'observation et de tir de type 58c dit Tobruk-Stand
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200416NUCA



Vue du bunker - abri de type 502 situé à l'extrémité Est de la pointe : entrée Sud (ce type de bunker est dotée de deux entrées ; la seconde est murée). L'entrée Sud du bunker est partiellement murée par des parpaings (en partie basse). La tranchée d'accès est remblayée par des déchets
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200404NUCA



Vue du bunker - abri de type 502 situé à l'extrémité Est de la pointe : sas après explosion. De part et d'autre du sas se trouvent les entrées du bunker. Au centre, le ferrailage du bunker est particulièrement visible du fait de l'explosion
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200415NUCA



Vue du bunker - abri de type 502 situé à l'extrémité Est de la pointe : pièce de vie - chambrée Nord depuis le sas après explosion. Le mur en béton du sas, projeté et basculé, témoigne de sa violence
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200405NUCA



Vue du bunker - abri de type 502 situé à l'extrémité Est de la pointe : pièce de vie - chambrée Sud
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200412NUCA



Vue du bunker - casemate de type 612 pour un canon de campagne ou obusier de 7,62 cm ou 10,5 cm situé à l'extrémité Est de la pointe : entrée (photographiée de l'extérieur). L'entrée du bunker est partiellement murée par des parpaings
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200286NUCA



Vue du bunker - casemate de type 612 pour un canon de campagne ou obusier de 7,62 cm ou 10,5 cm situé à l'extrémité Est de la pointe : entrée (photographiée de l'intérieur). L'entrée du bunker est partiellement murée par des parpaings
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200297NUCA



Vue du bunker - casemate de type 612 pour un canon de campagne ou obusier de 7,62 cm ou 10,5 cm situé à l'extrémité Est de la pointe : embrasure (photographiée de l'extérieur). L'embrasure est partiellement murée par des parpaings
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200298NUCA



Vue du bunker - casemate de type 612 pour un canon de campagne ou obusier de 7,62 cm ou 10,5 cm situé à l'extrémité Est de la pointe : chambre de tir (vers l'embrasure) : au centre, embrasure rectangulaire. L'embrasure est partiellement murée par des parpaings
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200293NUCA



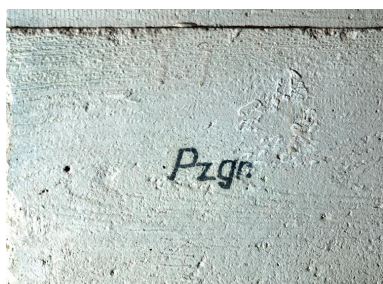
Vue du panorama de tir depuis la dalle de couverture du bunker - casemate de type 612 pour un canon de campagne ou obusier de 7,62 cm ou 10,5 cm. Au premier plan à l'embouchure du Gouët (sur la rive opposée, côté Plérin), le phare de la Pointe-à-l'Aigle. En arrière-plan, la Plage de Saint-Laurent et la Pointe du Roselier
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200669NUCA



Vue du bunker - casemate de type 680 pour un canon de 7,5 cm ou 7,62 cm situé au Sud : emplacement de l'entrée (photographiée de l'extérieur). Son entrée est partiellement murée par des parpaings et remblayée. Enterré dans le sol, le bunker est masqué par la végétation
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200422NUCA



Vue du bunker - casemate de type 680 pour un canon de 7,5 cm ou 7,62 cm situé au Sud : chambre de tir (depuis l'embrasure vers la porte du bunker partiellement murée par des parpaings). De part et d'autre du passage d'entrée sont situées les deux soutes à munitions
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200428NUCA



Vue du bunker - casemate de type 680 pour un canon de 7,5 cm ou 7,62 cm situé au Sud : inscription Pzgr. dans la soute à munitions Ouest (abréviation de Panzergranate en allemand, obus perforant anti-char)
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200432NUCA



Vue du bunker - casemate de type 680 pour un canon de 7,5 cm ou 7,62 cm situé au Sud : embrasure (photographiée de l'extérieur). L'embrasure est partiellement murée par des parpaings
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200429NUCA



Vue du bunker - casemate de type VF pour un canon de 50 mm situé à l'extrémité Est de la pointe : embrasure rectangulaire en gradin (photographiée de l'extérieur). Le bunker est intégré dans le mur de clôture - soutènement du domaine
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200379NUCA



Vue du bunker - casemate de type VF pour un canon de 50 mm situé à l'extrémité Est de la pointe : entrée et rampe d'accès. Les murs latéraux protègent l'entrée qui était camouflée par un filet. L'entrée est partiellement murée par des parpaings et la chambre de tir est remblayée
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200381NUCA



Vue du bunker - poste d'observation et de tir de type 58c dit Tobruk-Stand implanté au sommet du versant Nord vers le Gouët. Une grille protège le poste d'observation et de tir circulaire des risques de chute
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200273NUCA



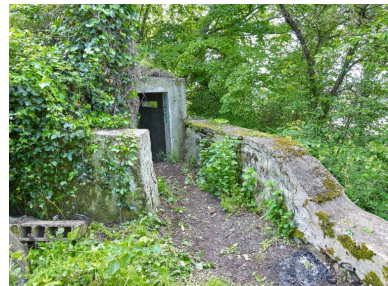
Vue du bunker - poste d'observation et de tir de type 58c dit Tobruk-Stand Est, accolé au bunker - abri de type 502 situé à l'extrémité Est de la pointe : une mince dalle de béton protège le poste d'observation et de tir circulaire des risques de chute
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200397NUCA



Vue du bunker - poste d'observation et de tir de type 58c dit Tobruk-Stand Est, accolé au bunker - abri de type 502 situé à l'extrémité Est de la pointe : entrée. Son entrée est partiellement murée par des parpaings. La tranchée d'accès des deux bunkers est remblayée par des déchets
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200399NUCA



Vue du bunker - poste d'observation et de tir de type 58c dit Tobruk-Stand implanté au Sud près du bunker - casemate de type 680. Son entrée est murée par des parpaings. Une grille protège le poste d'observation et de tir circulaire des risques de chute
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200492NUCA



Vue du bunker - poste d'observation et de tir situé à l'extrémité Est de la pointe : entrée. Le bunker est adossé au parapet du mur de clôture du domaine
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200303NUCA



Vue du bunker - poste d'observation et de tir situé à l'extrémité Est de la pointe : embrasure orientée vers le Nord-nord-ouest (vers le bunker - casemate de type 612). Le bunker est adossé au parapet du mur de clôture du domaine
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200302NUCA



Vue du bunker - casemate de flanquement implanté sur le versant Nord vers le Gouët : entrée du tunnel. Normalement de plain-pied, l'entrée du tunnel est partiellement murée par des parpaings
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200275NUCA

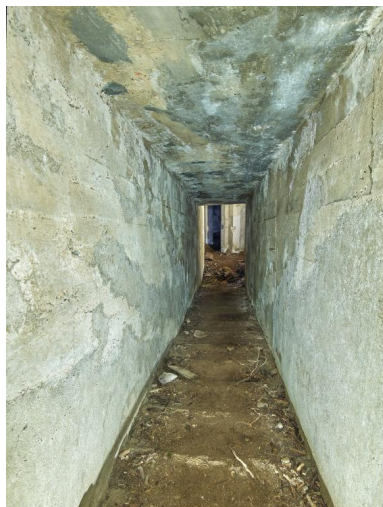


Vue du bunker - casemate de flanquement implanté sur le versant Nord vers le Gouët :

entrée du tunnel. Normalement de plain-pied, l'entrée du tunnel est partiellement murée par des parpaings

Phot. Bernard Bègne

IVR53_20232200282NUCA



Vue du bunker - casemate de flanquement implanté sur le versant Nord vers le Gouët : tunnel d'accès aux deux chambres d'observation et de combat

Phot. Bernard Bègne

IVR53_20232200276NUCA



Vue du bunker - casemate de flanquement implanté sur le versant Nord vers le Gouët. Ses deux ouvertures de tir permettaient un tir perpendiculaire à la pente (ici, celle orientée vers l'Ouest)

Phot. Bernard Bègne

IVR53_20232200283NUCA



Vue de la niche à munitions en béton situé à l'extrémité Est de la pointe, derrière le parapet du mur de clôture du domaine

Phot. Bernard Bègne

IVR53_20232200310NUCA



Vue de la niche à munitions en béton (puis citerne ?) situé au Sud (déplacée ?). L'orifice de plan carré était fermé par une trappe (65 cm x 65 cm)

Phot. Bernard Bègne

IVR53_20232200434NUCA



Vue des traces du coffrage sur le béton du vestibule : il s'agit de planches de sapin (Bunker - casemate de flanquement implanté sur le versant Nord vers le Gouët)

Phot. Bernard Bègne

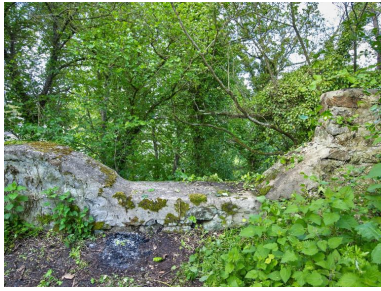
IVR53_20232200281NUCA



Vue de détail du béton armé constitué majoritairement de granulat sans ciment. A certains endroits, les fers à béton sont visibles du fait de la corrosion (Bunker - casemate de type 680 pour un canon de 7,5 cm ou 7,62 cm situé au Sud)

Phot. Bernard Bègne

IVR53_20232200433NUCA



Vue du parapet du mur de clôture et de soutènement ceinturant le domaine : emplacement de tir situé à l'extrémité Est de la pointe
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200308NUCA



Vue du parapet du mur de clôture et de soutènement ceinturant le domaine : emplacement de tir situé à l'extrémité Est de la pointe près du bunker - casemate VF
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200385NUCA



Vue du parapet du mur de clôture et de soutènement ceinturant le domaine : emplacement de tir situé à l'extrémité Est de la pointe près du bunker - casemate VF. L'ensemble a basculé : les traces d'un impact sont visibles. Sur cette photographie, Guillaume Lécueillier, chargé d'études
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200387NUCA



Vue du parapet du mur de clôture et de soutènement ceinturant le domaine : emplacement de tir situé à l'extrémité Est de la pointe près du bunker - casemate VF, date de construction dessinée dans le béton frais, 21.3.43
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200388NUCA



Vue du parapet du mur de clôture et de soutènement ceinturant le domaine : emplacement de tir situé à l'extrémité Est de la pointe près du bunker - casemate VF, date de construction dessinée dans le béton frais, 22.3.43
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200391NUCA



Vue du parapet du mur de clôture et de soutènement ceinturant le domaine : emplacement de tir situé à l'extrémité Est de la pointe près du bunker - casemate VF, inscription - acronyme dessinée dans le béton frais (initiales entrelacées GR pour Grenadier-Regiment, régiment de grenadier ?)
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200389NUCA



Vue du parapet du mur de clôture et de soutènement ceinturant le

domaine : emplacement de tir
situé à l'extrémité Est de la pointe
près du bunker - casemate VF,
inscription - acronyme dessinée
dans le béton frais (initiales
entrelacées GR pour Grenadier-
Regiment, régiment de grenadier ?)
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200390NUCA

Dossiers liés

Est partie constituante de : Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133622) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour
Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Bunker - casemate de flanquement, postes d'observation et de tir, versant Nord vers le Gouët, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133624) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour
Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Bunker - poste d'observation et de tir dit Tobruk-Stand Est, accolé au bunker - abri de type 502, extrémité Est de la pointe, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133629) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour
Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Bunker - casemate de type 612 pour un canon de campagne ou obusier de 7,62 cm ou 10,5 cm, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133621) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour
Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Bunker - poste d'observation et de tir dit Tobruk-Stand Sud, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133628) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour
Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Bunker - poste d'observation et de tir dit Tobruk-Stand, versant Nord vers le Gouët, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133623) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour
Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Bunker - casemate de type 680 pour un canon de 7,5 cm ou 7,62 cm, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133625) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour
Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Bunker - poste d'observation et de tir, extrémité Est de la pointe, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133626) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour
Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Bunker - abri de type 502 pour deux groupes de combat, extrémité Est de la pointe, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133631) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour
Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Niche à munitions, extrémité Est de la pointe, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133627) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour
Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Niche à munitions puis citerne (hypothèse), Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133630) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour
Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : Bunker - casemate de type VF pour un canon de 5 cm, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133632) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour

Dossiers de synthèse :

Inventaire des héritages militaires en Bretagne (enquête thématique régionale en cours) (IA29133651)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Blockhaus, pointe du Grouin (Hillion) (IA22001671) Bretagne, Côtes-d'Armor, Hillion, Pointe du Grouin
Château et tour de Cesson, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22132809) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour
Corps de garde d'observation, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133648) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour
Demeure, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133633) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour
Jardin d'agrément et parc, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133647) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour

Niche à munitions puis citerne (hypothèse), Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133630)
Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour
Tunnel ferroviaire de Cesson (Ligne de Saint-Brieuc au Légué), Pointe de Cesson (Saint-Brieuc) (IA22133646)
Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson

Auteur(s) du dossier : Guillaume Lécuillier
Copyright(s) : (c) Région Bretagne



Carte de situation au 17 janvier 1944 des différents secteurs de défense côtiers (Küsten-Verteidigungs-Gruppe, en abrégé KVG) et de leurs sous-groupes (Küsten-Verteidigungs-Unter-Gruppe, en abrégé KVUG) et des garnisons en Bretagne Nord et dans la Manche. La carte précise la géographie des côtes : plates ou falaises

Référence du document reproduit :

- **Fonds des Archives fédérales allemandes - Das Bundesarchiv**
Fonds des Archives fédérales allemandes - Das Bundesarchiv.
Bundesarchiv, Koblenz, Deutschland

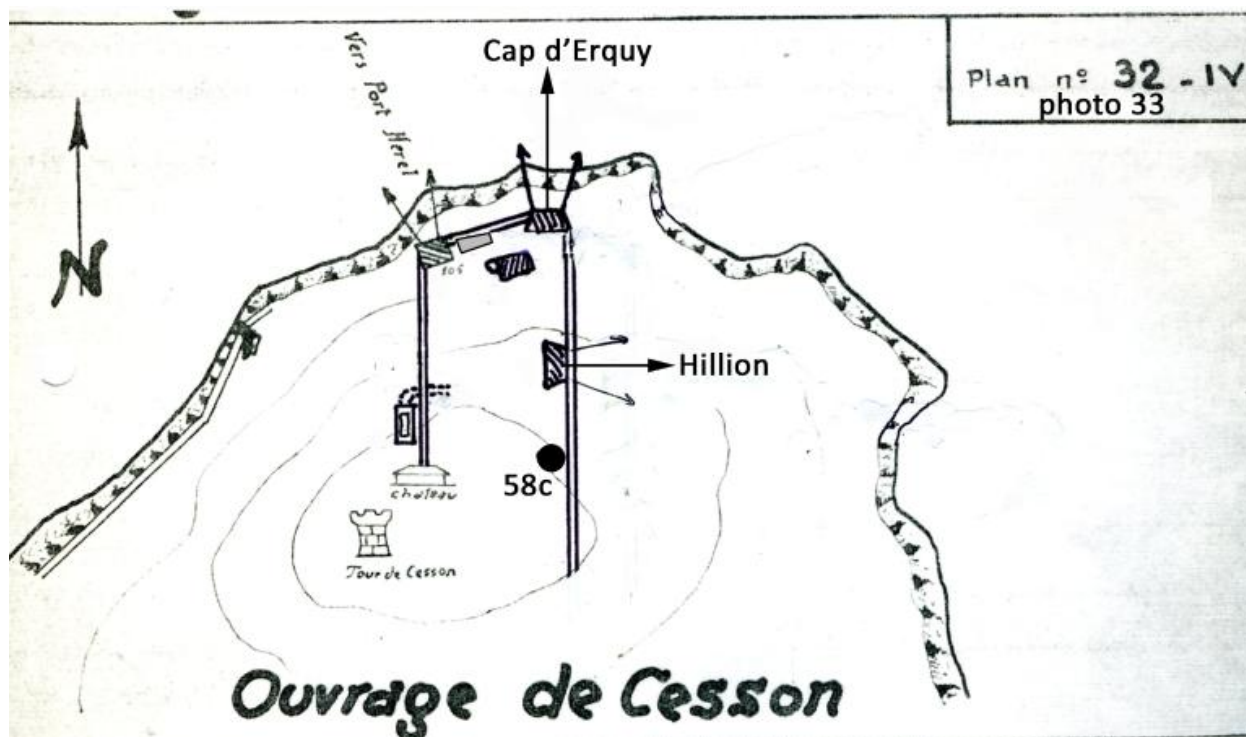
IVR53_20082910376NUC

Auteur de l'illustration : Anonyme

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Collection particulière

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



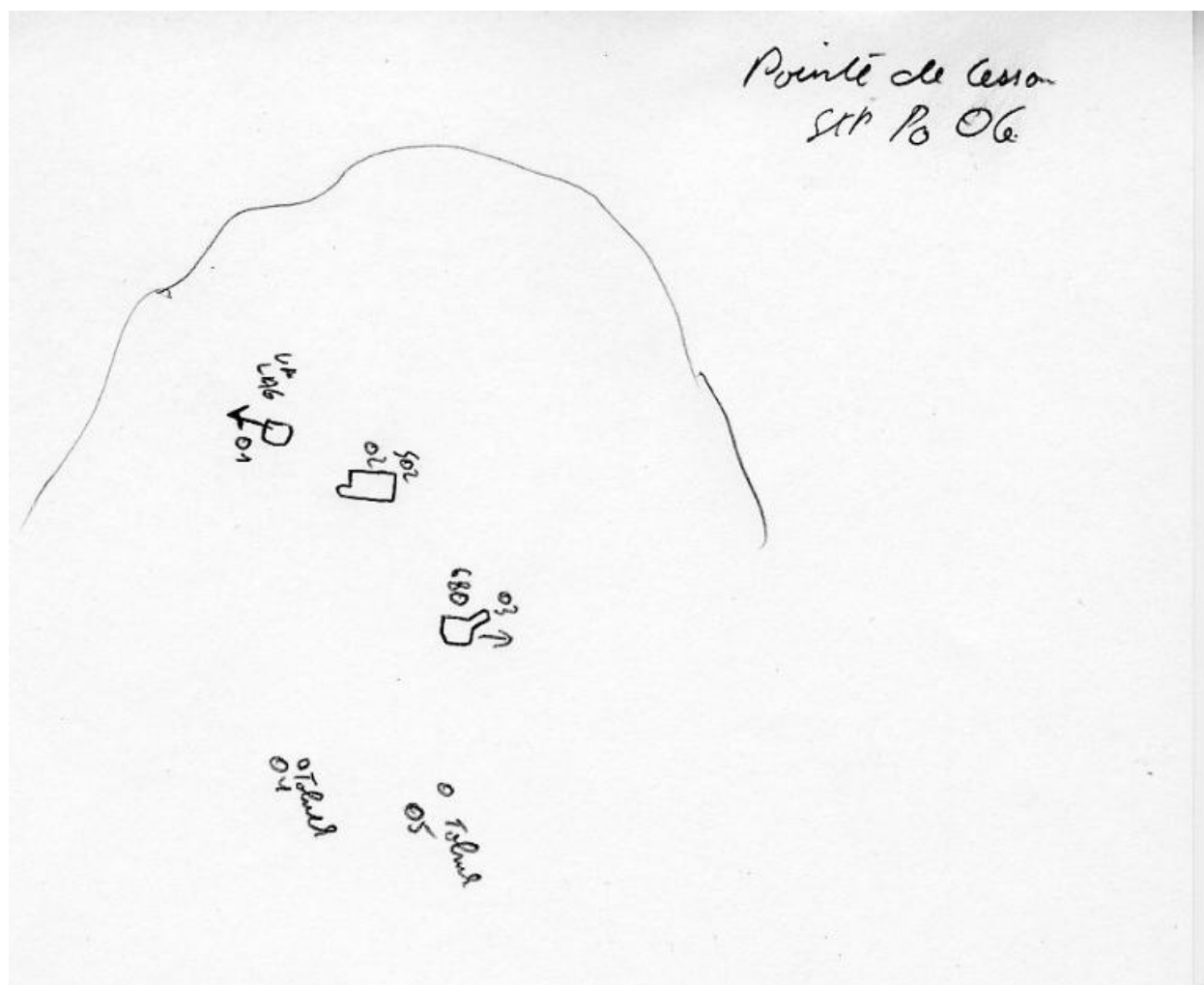
Plan schématique de l'ensemble fortifié de la Pointe de Cesson, extrait du rapport Pinczon du Sel, plan n° 32 IV (collection : Alain Bohée)

Référence du document reproduit :

- **Rapport Pinczon du Sel sur les installations du Mur de l'Atlantique (1946-1949). "Le Mur de l'Atlantique. Livre IV : du Mont Saint-Michel à la Laïta" (collection : Service Historique de la Défense de Brest)**
Rapport Pinczon du Sel sur les installations du Mur de l'Atlantique (1946-1949). **"Le Mur de l'Atlantique. Livre IV : du Mont Saint-Michel à la Laïta"** (collection : Service Historique de la Défense de Brest).
Service Historique de la Défense de Brest

IVR53_20232205317NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Service Historique de la Défense, Auteur de l'illustration : Alain Bohée
(c) Service historique de la Défense
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan schématique des bunkers de la Pointe de Cesson, 2006 (dessin : Dirk Peeters)

IVR53_20232205368NUCA

Auteur de l'illustration : Dirk Peeters

Date de prise de vue : 2006

(c) Collection particulière

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Exemple de chantier de construction d'un bunker à Brest (1 100 m³). Au centre, les deux bétonnières Regulus Großmischer (type B, 20 m³ ou C, 15 m³ ?) fabriquées par Seelemann & Söhne à Neustadt-Orla sont positionnées pour la coulée du béton

Référence du document reproduit :

- **Atlantikwall Superforum. Le Mur de l'Atlantique en France. Bunkerarchéologie**
Atlantikwall Superforum. Le Mur de l'Atlantique en France. Bunkerarchéologie.
<https://atlantikwall.superforum.fr/t15973-regelbauten-pc-et-observatoires-a-brest>

IVR53_20222905965NUCA

Auteur du document reproduit : Auteur inconnu

Date de prise de vue : 1943

(c) Collection particulière

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue aérienne oblique de l'ensemble fortifié de la Pointe de Cesson, extrait du rapport Pinczon du Sel, photo n° 33, vers 1946-1947 (collection : Alain Bohée)

Référence du document reproduit :

- **Rapport Pinczon du Sel sur les installations du Mur de l'Atlantique (1946-1949). "Le Mur de l'Atlantique. Livre IV : du Mont Saint-Michel à la Laïta" (collection : Service Historique de la Défense de Brest)**
Rapport Pinczon du Sel sur les installations du Mur de l'Atlantique (1946-1949). "**Le Mur de l'Atlantique. Livre IV : du Mont Saint-Michel à la Laïta**" (collection : Service Historique de la Défense de Brest).
Service Historique de la Défense de Brest

IVR53_20232205318NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Service Historique de la Défense, Auteur de l'illustration : Alain Bohée
(c) Service historique de la Défense
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue aérienne oblique, 1963. A l'arrière-plan, l'Anse de la Vierge à Plérin

Référence du document reproduit :

- **Vue aérienne sur l'anse à la vierge à Saint Brieuc. Au premier plan, la Tour de Cesson**
Vue aérienne sur l'Anse à la Vierge à Saint Brieuc. Au premier plan, la Tour de Cesson.
<http://www.collections.musee-bretagne.fr/ark:/83011/FLMjo130836>
Musée de Bretagne (Rennes) : 971.0037.3874

IVR53_20232205324NUCA

Auteur de l'illustration : Heurtier

Date de prise de vue : 1963

(c) Musée de Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue aérienne verticale de la Pointe de Cesson, 1947

Référence du document reproduit :

- **Institut national de l'information géographique et forestière**
Institut national de l'information géographique et forestière.
IGNF_PVA_1-0__1947-09-15__C0916-0371_1947_CDP2829_0019.jp2

IVR53_20232205315NUCA

Auteur de l'illustration : Institut national de l'information géographique et forestière

Date de prise de vue : 1947

(c) Institut national de l'information géographique et forestière
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue orthophotographique de la Pointe de Cesson, 2022 (SOURCE ET DATE A VERIFIER)

IVR53_20232205320NUCA

Auteur de l'illustration : Ville de Saint-Brieuc

Date de prise de vue : 2022

(c) Ville de Saint-Brieuc

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale du portail principal d'entrée du domaine situé à l'Ouest

IVR53_20232200105NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - abri de type 502 situé à l'extrémité Est de la pointe : entrée Sud (ce type de bunker est dotée de deux entrées). La tranchée d'accès au bunker est remblayée par des déchets. A l'extrémité Nord se trouve, un poste d'observation et de tir de type 58c dit Tobruk-Stand

IVR53_20232200416NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - abri de type 502 situé à l'extrémité Est de la pointe : entrée Sud (ce type de bunker est dotée de deux entrées ; la seconde est murée). L'entrée Sud du bunker est partiellement murée par des parpaings (en partie basse). La tranchée d'accès est remblayée par des déchets

IVR53_20232200404NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - abri de type 502 situé à l'extrémité Est de la pointe : sas après explosion. De part et d'autre du sas se trouvent les entrées du bunker. Au centre, le ferrailage du bunker est particulièrement visible du fait de l'explosion

IVR53_20232200415NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - abri de type 502 situé à l'extrémité Est de la pointe : pièce de vie - chambre Nord depuis le sas après explosion. Le mur en béton du sas, projeté et basculé, témoigne de sa violence

IVR53_20232200405NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - abri de type 502 situé à l'extrémité Est de la pointe : pièce de vie - chambre Sud

IVR53_20232200412NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - casemate de type 612 pour un canon de campagne ou obusier de 7,62 cm ou 10,5 cm situé à l'extrémité Est de la pointe : entrée (photographiée de l'extérieur). L'entrée du bunker est partiellement murée par des parpaings

IVR53_20232200286NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - casemate de type 612 pour un canon de campagne ou obusier de 7,62 cm ou 10,5 cm situé à l'extrémité Est de la pointe : entrée (photographiée de l'intérieur). L'entrée du bunker est partiellement murée par des parpaings

IVR53_20232200297NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - casemate de type 612 pour un canon de campagne ou obusier de 7,62 cm ou 10,5 cm situé à l'extrémité Est de la pointe : embrasure (photographiée de l'extérieur). L'embrasure est partiellement murée par des parpaings

IVR53_20232200298NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - casemate de type 612 pour un canon de campagne ou obusier de 7,62 cm ou 10,5 cm situé à l'extrémité Est de la pointe : chambre de tir (vers l'embrasure) : au centre, embrasure rectangulaire. L'embrasure est partiellement murée par des parpaings

IVR53_20232200293NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du panorama de tir depuis la dalle de couverture du bunker - casemate de type 612 pour un canon de campagne ou obusier de 7,62 cm ou 10,5 cm. Au premier plan à l'embouchure du Gouët (sur la rive opposée, côté Plérin), le phare de la Pointe-à-l'Aigle. En arrière-plan, la Plage de Saint-Laurent et la Pointe du Roselier

IVR53_20232200669NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - casemate de type 680 pour un canon de 7,5 cm ou 7,62 cm situé au Sud : emplacement de l'entrée (photographiée de l'extérieur). Son entrée est partiellement murée par des parpaings et remblayée. Enterré dans le sol, le bunker est masqué par la végétation

IVR53_20232200422NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



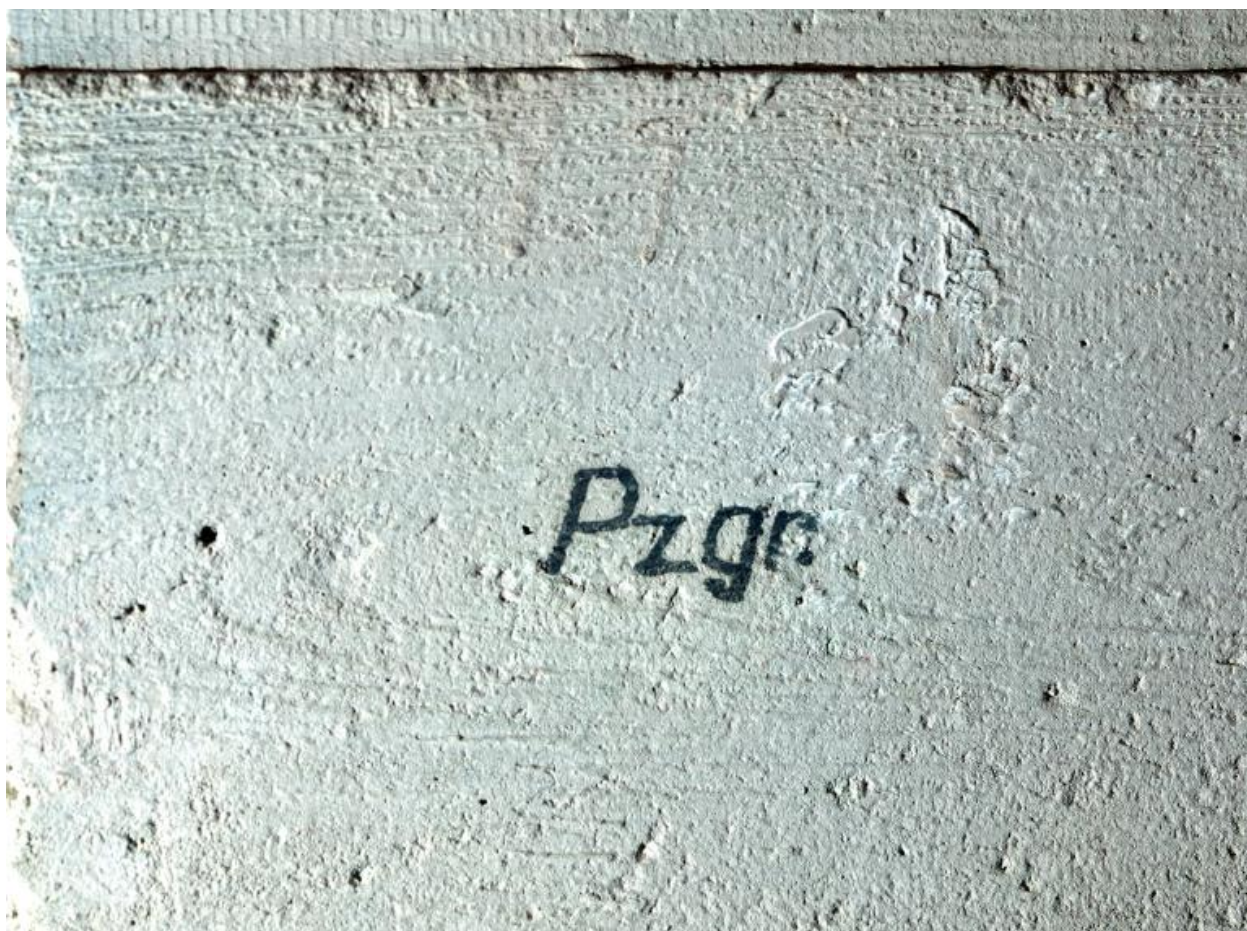
Vue du bunker - casemate de type 680 pour un canon de 7,5 cm ou 7,62 cm situé au Sud : chambre de tir (depuis l'embrasure vers la porte du bunker partiellement murée par des parpaings). De part et d'autre du passage d'entrée sont situées les deux soutes à munitions

IVR53_20232200428NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - casemate de type 680 pour un canon de 7,5 cm ou 7,62 cm situé au Sud : inscription Pzgr. dans la soute à munitions Ouest (abréviation de Panzergranate en allemand, obus perforant anti-char)

IVR53_20232200432NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - casemate de type 680 pour un canon de 7,5 cm ou 7,62 cm situé au Sud : embrasure (photographiée de l'extérieur). L'embrasure est partiellement murée par des parpaings

IVR53_20232200429NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - casemate de type VF pour un canon de 50 mm situé à l'extrémité Est de la pointe : embrasure rectangulaire en gradin (photographiée de l'extérieur). Le bunker est intégré dans le mur de clôture - soutènement du domaine

IVR53_20232200379NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - casemate de type VF pour un canon de 50 mm situé à l'extrémité Est de la pointe : entrée et rampe d'accès. Les murs latéraux protègent l'entrée qui était camouflée par un filet. L'entrée est partiellement murée par des parpaings et la chambre de tir est remblayée

IVR53_20232200381NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - poste d'observation et de tir de type 58c dit Tobruk-Stand implanté au sommet du versant Nord vers le Gouët. Une grille protège le poste d'observation et de tir circulaire des risques de chute

IVR53_20232200273NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - poste d'observation et de tir de type 58c dit Tobruk-Stand Est, accolé au bunker - abri de type 502 situé à l'extrémité Est de la pointe : une mince dalle de béton protège le poste d'observation et de tir circulaire des risques de chute

IVR53_20232200397NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - poste d'observation et de tir de type 58c dit Tobruk-Stand Est, accolé au bunker - abri de type 502 situé à l'extrémité Est de la pointe : entrée. Son entrée est partiellement murée par des parpaings. La tranchée d'accès des deux bunkers est remblayée par des déchets

IVR53_20232200399NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - poste d'observation et de tir de type 58c dit Tobruk-Stand implanté au Sud près du bunker - casemate de type 680. Son entrée est murée par des parpaings. Une grille protège le poste d'observation et de tir circulaire des risques de chute

IVR53_20232200492NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - poste d'observation et de tir situé à l'extrémité Est de la pointe : entrée. Le bunker est adossé au parapet du mur de clôture du domaine

IVR53_20232200303NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - poste d'observation et de tir situé à l'extrémité Est de la pointe : embrasure orientée vers le Nord-nord-ouest (vers le bunker - casemate de type 612). Le bunker est adossé au parapet du mur de clôture du domaine

IVR53_20232200302NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - casemate de flanquement implanté sur le versant Nord vers le Gouët : entrée du tunnel. Normalement de plain-pied, l'entrée du tunnel est partiellement murée par des parpaings

IVR53_20232200275NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



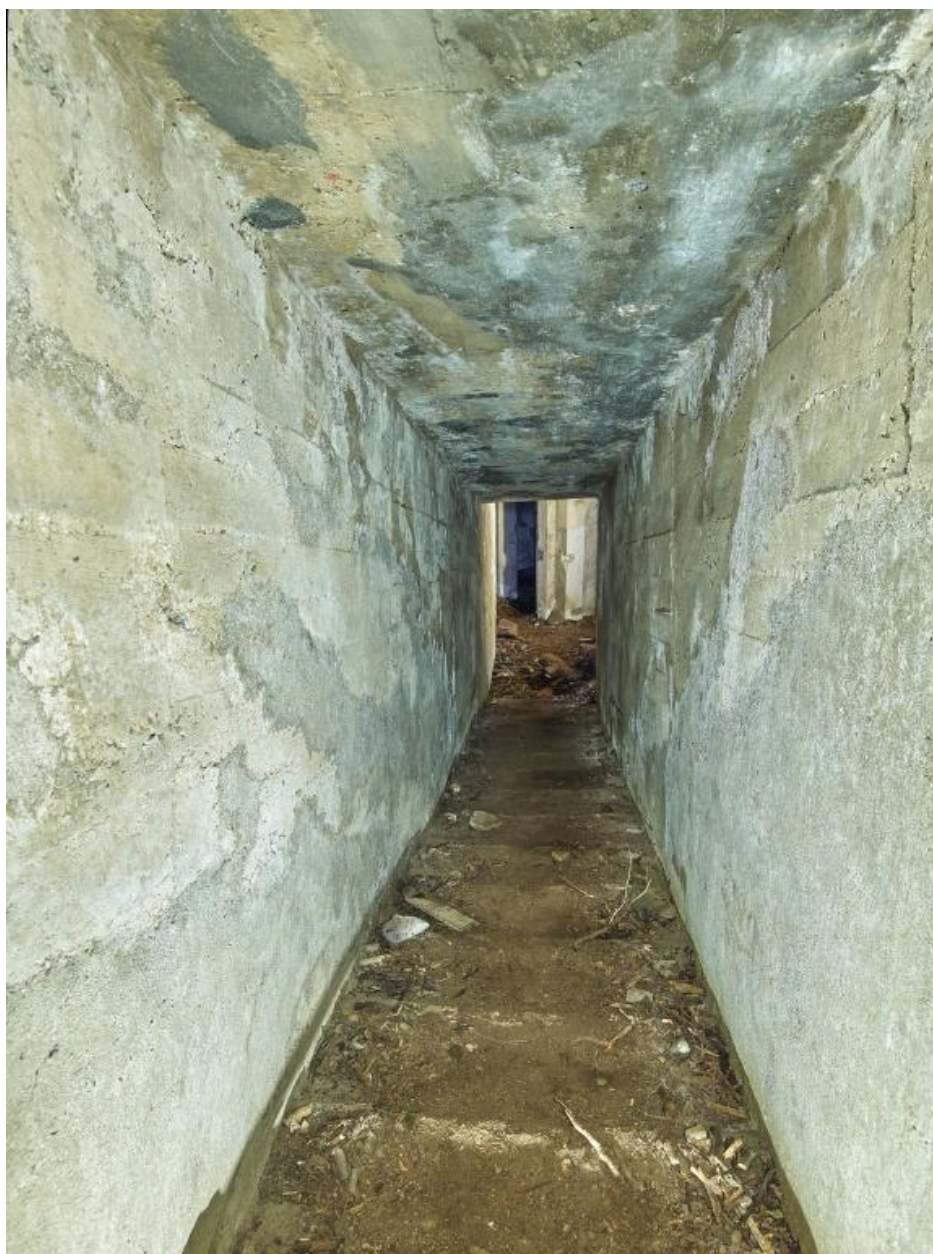
Vue du bunker - casemate de flanquement implanté sur le versant Nord vers le Gouët : entrée du tunnel. Normalement de plain-pied, l'entrée du tunnel est partiellement murée par des parpaings

IVR53_20232200282NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - casemate de flanquement implanté sur le versant Nord vers le Gouët : tunnel d'accès aux deux chambres d'observation et de combat

IVR53_20232200276NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du bunker - casemate de flanquement implanté sur le versant Nord vers le Gouët. Ses deux ouvertures de tir permettaient un tir perpendiculaire à la pente (ici, celle orientée vers l'Ouest)

IVR53_20232200283NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la niche à munitions en béton situé à l'extrémité Est de la pointe, derrière le parapet du mur de clôture du domaine

IVR53_20232200310NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la niche à munitions en béton (puis citerne ?) situé au Sud (déplacée ?). L'orifice de plan carré était fermé par une trappe (65 cm x 65 cm)

IVR53_20232200434NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue des traces du coffrage sur le béton du vestibule : il s'agit de planches de sapin (Bunker - casemate de flanquement implanté sur le versant Nord vers le Gouët)

IVR53_20232200281NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



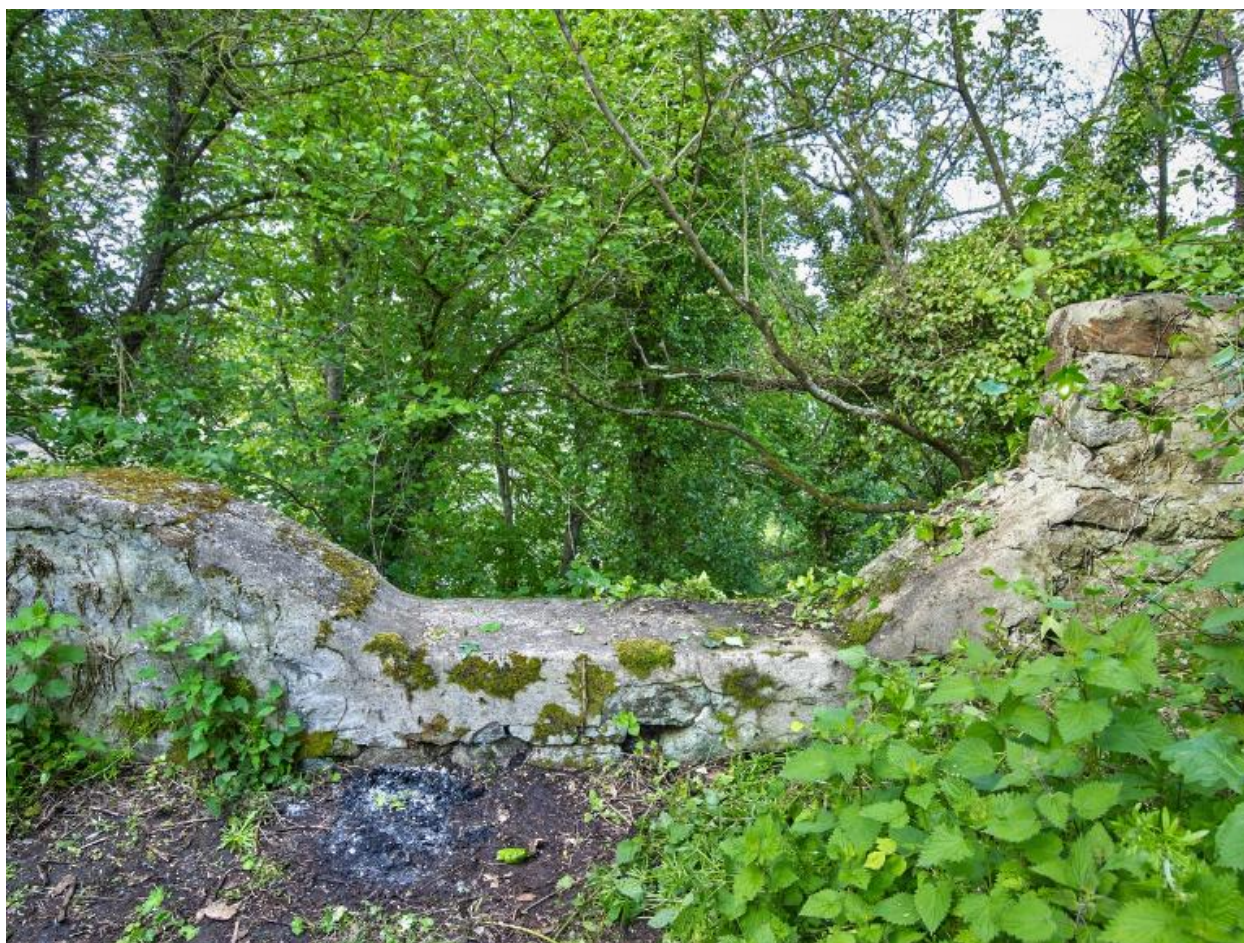
Vue de détail du béton armé constitué majoritairement de granulat sans ciment. A certains endroits, les fers à béton sont visibles du fait de la corrosion (Bunker - casemate de type 680 pour un canon de 7,5 cm ou 7,62 cm situé au Sud)

IVR53_20232200433NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du parapet du mur de clôture et de soutènement ceinturant le domaine : emplacement de tir situé à l'extrémité Est de la pointe

IVR53_20232200308NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du parapet du mur de clôture et de soutènement ceinturant le domaine : emplacement de tir situé à l'extrémité Est de la pointe près du bunker - casemate VF

IVR53_20232200385NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du parapet du mur de clôture et de soutènement ceinturant le domaine : emplacement de tir situé à l'extrémité Est de la pointe près du bunker - casemate VF. L'ensemble a basculé : les traces d'un impact sont visibles. Sur cette photographie, Guillaume Lécueillier, chargé d'études

IVR53_20232200387NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



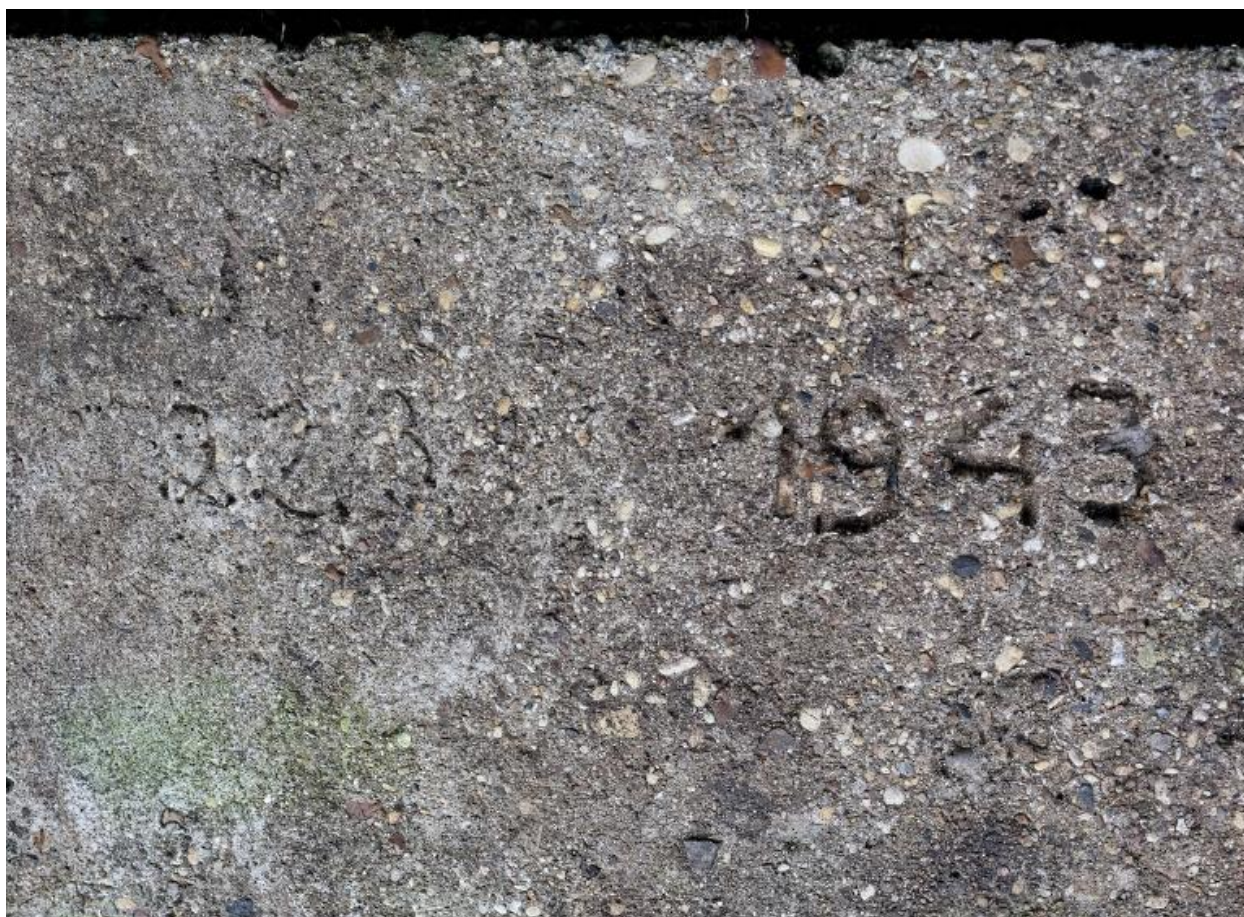
Vue du parapet du mur de clôture et de soutènement ceinturant le domaine : emplacement de tir situé à l'extrémité Est de la pointe près du bunker - casemate VF, date de construction dessinée dans le béton frais, 21.3.43

IVR53_20232200388NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du parapet du mur de clôture et de soutènement ceinturant le domaine : emplacement de tir situé à l'extrémité Est de la pointe près du bunker - casemate VF, date de construction dessinée dans le béton frais, 22.3.43

IVR53_20232200391NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du parapet du mur de clôture et de soutènement ceinturant le domaine : emplacement de tir situé à l'extrémité Est de la pointe près du bunker - casemate VF, inscription - acronyme dessinée dans le béton frais (initiales entrelacées GR pour Grenadier-Regiment, régiment de grenadier ?)

IVR53_20232200389NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue du parapet du mur de clôture et de soutènement ceinturant le domaine : emplacement de tir situé à l'extrémité Est de la pointe près du bunker - casemate VF, inscription - acronyme dessinée dans le béton frais (initiales entrelacées GR pour Grenadier-Regiment, régiment de grenadier ?)

IVR53_20232200390NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation